



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-038-2024-11

PUBLIÉ LE 20 NOVEMBRE 2024

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /**

IDF-2024-11-20-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative?? (2 pages)

Page 3

## **Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /**

IDF-2024-11-04-00027 - Arrêté n° 2024-134-RRA du recteur de la région académique d'Ile-de-France portant subdélégation signature en matière administrative aux services régionaux (3 pages)

Page 6

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2024-11-20-00002

Arrêté portant subdélégation de signature de  
Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice  
régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France, en matière administrative

## **ARRÊTÉ**

Portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES  
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt d'Île-de-France, **en matière administrative**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

**Vu** le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

**Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

**Vu** l'arrêté ministériel du 8 juillet 2024 modifié portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris N°IDF-2024-08-21-00002 du 21 août 2024 portant délégation de signature à la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral N°IDF-2024-08-21-00002 du 21 août 2024 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mylène TESTUT-NEVES, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la subdélégation de signature est donnée à :

- M. Benjamin GENTON, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional adjoint,
- Mme Claire LE BIGOT, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe,

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- M. Filipe SANTOS, attaché principal d'administration, chef de mission, pour ce qui concerne la mission du pilotage stratégique,

- Mme Selma TAFANI, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe de service pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Anne-Laure LAVAL, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe à la cheffe de service ;
- Mme Claire FUENTES, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Clara GOOSSAERT, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe à la cheffe de service ;
- Madame Fanny HERAUD, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service régional de l'information statistique et économique. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Vladimir TARDY, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint à la cheffe de service ;
- Anne RICHARD, attachée principale de l'administration, cheffe du service régional de la formation et du développement, en ce qui concerne le contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement agricole.
- Mme Claire VILLEDARY, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, adjointe au chef de service et cheffe de service par intérim.

**Article 3** : L'arrêté n°IDF-2024-09-02-00013 du 02 septembre 2024 est abrogé.

**Article 4** : Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (direction des affaires juridiques).

**Article 5** : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/).

Fait à Paris, le 20 novembre 2024

La directrice régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

**SIGNE**

Mylène TESTUT-NEVES

Rectorat de la région académique  
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2024-11-04-00027

Arrêté n° 2024-134-RRA du recteur de la région  
académique d'Ile-de-France portant  
subdélégation signature en matière  
administrative aux services régionaux



# RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n° 2024-134-RRA portant subdélégation  
de signature en matière administrative

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,  
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS  
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment son article R.222-17 ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret du Président de la République du 3 avril 2024 nommant M. Bernard BEIGNIER recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 9 août 2022 nommant Mme Stéphanie VELOSO dans l'emploi de secrétaire générale de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 22 septembre 2023 nommant Mme Roxane LAVERGNE dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté de la Première ministre du 14 juin 2023 portant détachement de M. Pierre CAILLE-VUARIER, premier conseiller de chambre régionale des comptes, dans le corps des administrateurs de l'Etat auprès du rectorat de la région académique d'Ile-de-France, pour exercer les fonctions de directeur des affaires financières ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques en date du 23 janvier 2024 nommant M. Éric GARNIER dans l'emploi de délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Île-de-France;

Vu l'arrêté du ministre de l'Education nationale en date du 22 décembre 2020 nommant Mme Patricia BLOCH dans l'emploi de déléguée de région académique à l'information et à l'orientation de la région académique Ile-de-France;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Education nationale en date du 16 octobre 2024 nommant M. Pierre CAUTY dans l'emploi de délégué régional académique au numérique éducatif de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 février 2022 portant création du service régional académique des systèmes d'information de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2020-04-RRA du 1<sup>er</sup> mars 2020 du recteur de la région académique Ile de France portant création de la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue ;

Vu l'arrêté 2020-05-RRA du 1<sup>er</sup> mars 2020 du recteur de la région académique Ile de France portant création de la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2020-30-RRA du 17 novembre 2020 du recteur de la région académique Ile de France portant création du service régional de l'immobilier de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2020-31-RRA du 17 novembre 2020 du recteur de la région académique Ile de France portant création du service régional des achats de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2022-03-RRA du 1<sup>er</sup> février 2022 du recteur de la région académique Ile de France portant création de la délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2022-147-RRA du 1<sup>er</sup> septembre 2022 du recteur de la région académique Ile de France portant nomination de M. Antoine GODBERT en tant que chef de la délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2022-04-RRA du 1<sup>er</sup> février 2022 du recteur de la région académique Ile de France portant création de la délégation régionale académique au numérique éducatif de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2022-28-RRA du 10 mars 2022 du recteur de la région académique Ile de France portant nomination de M. François GILLES dans l'emploi de chef du service régional académique des systèmes d'information de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2024-27-RRA du 21 mars 2024, nommant M. Daniel YALCIN chef du service régional des achats de la région académique Île-de-France ;

Vu la décision en date du 19 février 2021 nommant M. Jérôme CLAUZURE chef du service régional de l'immobilier de la région académique Ile-de-France ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur de région académique d'Ile-de-France, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie VELOSO, secrétaire générale de la région académique Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous arrêtés, circulaires, décisions, pièces, conventions et correspondances relatifs à la mise en œuvre des compétences énumérées dans l'article R 222-24-2 du code de l'éducation, à l'exception du 3<sup>e</sup> du I de l'article R 222-24-2 précité, ainsi que de la passation et de l'exécution des accords-cadres et des marchés publics entrant dans le champ des compétences précitées dudit article R 222-24-2 - sous réserve des attributions dévolues au préfet de région et au préfet de département et sans préjudice des compétences dévolues au recteur d'académie par le code de l'éducation ou par tout autre disposition.

## ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie VELOSO, secrétaire générale de la région académique Ile-de-France, délégation de signature est donnée à Mme Roxane LAVERGNE, secrétaire générale adjointe de la région académique Ile-de-France.

## ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie VELOSO, secrétaire générale de la région académique Ile-de-France et de Mme Roxane LAVERGNE, secrétaire générale adjointe de la région académique, subdélégation de signature en matière administrative est donnée à l'effet de signer les arrêtés, décisions, pièces ou conventions désignés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Pierre CAILLE-VUARIER, directeur des affaires financières de la région académique Ile-de-France ;
- M. Éric GARNIER, délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Ile-de-France;
- Mme Patricia BLOCH, déléguée de région académique à l'information et à l'orientation de la région académique Ile-de-France ;
- M. Antoine GODBERT, chef de la délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération de la région académique Ile-de-France ;
- M. Pierre CAUTY, délégué régional académique au numérique éducatif de la région académique Ile-de-France ;
- M. François GILLES chef du service régional académique des systèmes d'information de la région académique Ile-de-France ;
- M. Jérôme CLAUZURE, chef du service régional de l'immobilier de la région académique Ile-de-France ;
- M. Daniel YALCIN, chef du service régional des achats de la région académique Ile-de-France.

## ARTICLE 4 :

L'arrêté n°2024-029-RRA du 5 avril 2024 portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogé.

## ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de la région académique Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 04 novembre 2024

Le Recteur de la région académique d'Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de France

**Signé**

Bernard BEIGNIER